

Relations industrielles

Industrial Relations



B.I.T. Collective Bargaining : A Response to the Recession in Industrialised Market Economy Countries. Genève, Bureau international du Travail, 1984, 275 pp., ISBN 92-20103628-6

Paul Beaulieu

Volume 41, Number 3, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/050240ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/050240ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Beaulieu, P. (1986). Review of [B.I.T. *Collective Bargaining : A Response to the Recession in Industrialised Market Economy Countries*. Genève, Bureau international du Travail, 1984, 275 pp., ISBN 92-20103628-6]. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 41(3), 651–652.
<https://doi.org/10.7202/050240ar>

Deux de ces textes relatifs à la grève traitent de l'efficacité de différentes formes de tierce intervention d'origine légale dans ces conflits particuliers que sont les différends résultant des situations d'urgence nationale et ceux survenant dans le secteur public. Il s'agit là de grandes considérations relatives notamment à la médiation et à l'arbitrage de différends. Ces textes mis à part, tous les autres envisagent la grève survenant généralement dans le secteur privé: comment le **Board** fédéral, les cours d'appel et la Cour suprême des États-Unis ont-elles résolu les principaux problèmes d'application de la loi fédérale?

On est alors tour à tour amené à envisager le délicat équilibre à établir entre la sanction de la grève sauvage, particulièrement en cours de convention collective et la protection de la liberté d'association, consacrée notamment par les articles 7 et 8 (a) (1) de la loi, l'affirmation de la juridiction des cours fédérales d'émettre des injonctions à l'encontre des grèves contraires aux conventions collectives (**Boys Market injunctions**); la restriction apportée par l'arrêt **Buffalo Forge Co.** de la Cour suprême à ce type d'injonction dans l'attente d'une décision arbitrale portant sur la question de savoir si une disposition expresse de non grève dans une convention collective s'applique à une grève de solidarité; l'étendue de l'obligation de «pacifier» incomptant au syndicat, représentant collectif, dans le cas d'une grève sauvage contraire à la convention collective; la nature et la portée des recours de l'employeur frappé par une grève en cours de convention collective, compte tenu de la teneur de l'article 301 de la loi, qui prévoit les recours civils en cas de violation de telles ententes et de l'existence du recours arbitral, que celles-ci prévoient le plus souvent ainsi de l'obligation explicite de paix qu'elles contiennent aussi usuellement. Finalement, deux autres articles traitent des conflits collectifs sous un angle particulier: celui de la comparaison entre l'encadrement législatif américain et la tentative (avortée) du Parlement britannique, en 1971, d'intervenir, d'une façon non dissemblable à certains égards, dans le déroulement des rapports collectifs du travail; celui, par ailleurs, de la discipline syndicale à l'occasion de refus de membres du groupement d'obéir aux directives de ce dernier dans le cours d'une grève et de sa légitimité au regard de la disposition du **N.L.R. Act**, qui défend aux syndicats de porter atteinte à la liberté syndicale des salariés (art. 8 (b) (1) (A)).

Cette réunion d'articles du professeur Gould portant sur les principaux aspects du régime juridique de la grève en droit américain, en montre l'évolution, du moins dans certains de ces traits particuliers, compte tenu de l'échelonnement dans le temps de ces différents textes ainsi reproduits intégralement. Si une présentation systématique des aspects plus généraux du sujet et de son contexte eût été fort appréciée du lecteur étranger — tout en étant plutôt inutile pour le spécialiste américain — il faut néanmoins souligner l'actualisation heureuse de ces textes par l'ajout de mises à jour bibliographiques commentées.

Pierre VERGE

Université Laval

Collective Bargaining: A Response to the Recession in Industrialised Market Economy Countries, par le Bureau International du Travail, Genève, I.T., 1984, 275 p.,
ISBN 92-20103628-6

Au cours des dix ou quinze dernières années, la plupart des pays industrialisés ont connu une détérioration significative de leurs performances économiques. Après une longue période de croissance, les gouvernements, les employeurs et les organisations syndicales ont été confrontés à des adaptations impératives et le plus souvent à des changements majeurs au plan des stratégies à l'intérieur des systèmes de relations industrielles où ils évoluaient. La récession a provoqué des renversements dans les rapports de pouvoir entre les acteurs et a conduit ces der-

niers à introduire rapidement des modifications au fonctionnement des négociations collectives, tant au niveau des processus et des structures qu'à celui des résultats souhaités (et/ou obtenus). Un basculement des enjeux est venu transformer l'équilibre précaire des acteurs.

Comment les acteurs ont-ils réagi? Quelles stratégies ont-ils mises en oeuvre? Quels accords ont-ils conclus lors de la phase aiguë de la dernière récession? Voilà essentiellement les questions principales auxquelles s'adresse cet ouvrage.

Ce volume contient une recension des différentes formes d'accords bipartites et tripartites qui ont été mises au point dans les pays industrialisés à économie de marché afin d'établir un certain consensus pour faire face à la récession, à l'inflation, au chômage grandissant et à l'expansion de la compétition internationale. Le contenu de l'ouvrage est constitué d'extraits d'articles qui sont déjà parus dans une publication trimestrielle de l'O.I.T., c'est-à-dire le *Social and Labour Bulletin*. La période couverte est de janvier 1980 à octobre 1983. Les pays concernés sont ceux de l'Europe occidentale, les États-Unis et le Canada, ainsi que le Japon et l'Australie. Il s'agit donc d'un compte rendu descriptif, sur une base comparative principalement Europe versus Amérique du Nord, des accords collectifs intervenus. Au plan de l'analyse des données rapportées, l'ouvrage contient surtout le résumé d'une série de communications faites lors de la réunion annuelle de l'Industrial Relations Research Association tenue en décembre 1982; à cela s'ajoute un texte de Thomas A. Kochan produit en 1983 et qui couvre les thématiques générales de ce livre.

Le premier chapitre expose, pays par pays, les solutions mises à l'essai pour contrer le chômage et l'inflation. Le second présente le cas des industries en difficultés majeures. Le troisième expose les réactions des acteurs face au dilemme des pertes d'emplois versus les baisses de rémunération. Le chapitre quatre présente l'option stratégique, surtout européenne, de la recherche d'une réduction des heures de travail. Les chapitres cinq et six servent à décrire les positions respectives des employeurs et des organisations syndicales. Finalement, l'ouvrage se termine, dans une intention de synthèse, par la brève série de textes d'analyse mentionnée précédemment.

Somme toute, il s'agit d'un outil de consultation, non exhaustif, qui a le mérite de l'idée descriptive qui le structure mais qui a le défaut de ne présenter principalement que des matériaux factuels à base de résultats de négociation.

Paul BEAULIEU

Université du Québec à Rimouski

Industrial Conflict. An Integrative Theory, by Hoyt N. Wheeler, Columbia, S.C., University of South Carolina Press, 1985, 293 pp., ISBN 0-87249-459-4

L'ouvrage de Wheeler veut proposer une théorie «englobante» du conflit industriel en cherchant à identifier les variables qui expliqueraient aussi bien l'occurrence que l'absence de conflit. Comme l'auteur le souligne à plusieurs reprises, le conflit industriel est un phénomène complexe qui ne se satisfait pas des explications parfois simplistes et le plus souvent incomplètes des économistes ou des psychologues. Pour expliquer les raisons d'être des conflits, Wheeler sent la nécessité de retourner aux sources c'est-à-dire à la nature même de l'homme. Après les visions économiques et psychologiques de l'homme, qui toutes deux nient l'existence d'instincts chez l'être humain, Wheeler propose de retenir une vision biologique de l'homme qui vise à intégrer ces deux approches. «Biological man is a necessary complement to economic